



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02829

Numéro SIREN : 439 907 858

Nom ou dénomination : ALLIANCE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2017 sous le numéro de dépôt 8142

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ALLIANCE AUDIT SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 1 BIS AVENUE FOCH 94100 SAINT MAUR DES FOSSES Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET*

4	3	9	9	0	7	8	5	8	0	0	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant ☐ *

		8142		Exercice N clos le, 3 10 10 9 12 10 1 16		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ		BK		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM
En cours de production de biens			BN		BN	
En cours de production de services			BP		BP	
Produits intermédiaires et finis			BR		BS	
Marchandises			BT		BU	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	57 600	BY	57 600
		Autres créances (3)	BZ	252	CA	252
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	191 242	CE	191 242
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	85 612	CG	85 612	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	334 706	CK	334 706	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	334 706	IA	334 706	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise ALLIANCE AUDIT SAS

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	241 915
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	64 755
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	317 669
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	756
	Dettes fiscales et sociales	DY	16 281
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	17 037
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	334 706
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 037
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ALLIANCE AUDIT SAS

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : ALLIANCE AUDIT SAS										Néant ☐		*
			Exercice N									
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires			Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC					
	Production vendue	{ biens * services*	FD		FE		FF					
			FG	130 150	FH		FI	130 150				
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	130 150	FK		FL	130 150				
	Production stockée*						FM					
	Production immobilisée*						FN					
	Subventions d'exploitation						FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP					
	Autres produits (I) (11)						FQ					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	130 150				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS					
	Variation de stock (marchandises)*						FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	44 410				
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 746				
	Salaires et traitements*						FY					
	Charges sociales (10)						FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations				GA					
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB					
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC					
	Autres charges (12)						GD					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE					
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	46 156				
							GG	83 994				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 655				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM					
	Différences positives de change						GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO					
	Total des produits financiers (V)						GP	2 655				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR					
	Différences négatives de change						GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT					
	Total des charges financières (VI)						GU					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 655					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	86 650					

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise ALLIANCE AUDIT SASNéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	21 895
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	132 805
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	68 051
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	64 755
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ALLIANCE AUDIT

1 bis avenue Foch 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2017

L'an deux mil dix sept,
Le trente et un mars,
À dix-huit heures,
Au siège social à Saint Maur des Fossés

Monsieur Jean-Claude BACHER
Demeurant 7 rue Yvonne 94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société ALLIANCE AUDIT,

Associé unique et seul Président de ladite Société.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, Monsieur Jean-Claude BACHER, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

La SAS dont l'associé unique assume personnellement la présidence se trouve dispensé d'établir le rapport de gestion dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils réglementaires, ce qui est le cas.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération du Président.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 64 754,50 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 64 754,50 €
- Dividende revenant à l'associé unique 100 000,00 € par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice pour 64 754,50 € et par prélèvement sur le compte « autres réserves » pour le complément soit 35 245,50 €.

Il sera mis en paiement le 30 juin 2017.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit de l'associé unique à l'abattement prévu à l'article 158.3, 2° du C.G.I.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de ne pas rémunérer le Président et ses fonctions de direction sont gratuites.

QUATRIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des 3 exercices précédents ont été de :

- Exercice clos le 30/09/2015 : pour un montant de 100 000 € avant prélèvements fiscaux
- Exercice clos le 30/09/2014 : pour un montant de 100 000 € avant prélèvements fiscaux
- Exercice clos le 30/09/2013 : néant

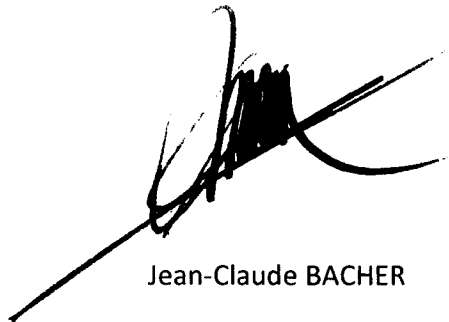
Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40%.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique approuve la convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce poursuivie au titre de l'exercice écoulé, à savoir :

- Convention d'exclusivité en date du 1er octobre 2001 conclue avec Monsieur Jean-Claude BACHER.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Jean-Claude BACHER